

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

**AMENDEMENT**

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – environnement

Fonctionnement

Chapitre 939 - Action économique

Sous-fonction 93 – Agriculture, pêche, agro-Industrie

Programme « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire »

Action « appui à la transmission reprise des exploitations agricoles »

**L'action est abondée de 0,1 M€ en AE et 0,1M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement de la section de financement.

**Exposés des motifs :**

Le maraîchage, l'arboriculture, l'élevage continuent de diminuer très fortement en Ile-de-France, alors que la demande en produits frais, locaux et de qualité va croissant. En novembre 2013, le rapport CR 111-13 alimentation « du champ à l'assiette » a été adopté par l'assemblée régionale et a acté la nécessité de s'engager pour une stratégie de gouvernance alimentaire. Région la plus peuplée de France, l'Ile-de-France possède une agriculture performante mais paradoxalement importe à plus de 90 % les denrées nécessaires à son alimentation. Dans le cadre du SDRIF, l'accent a été mis sur la nécessité de protéger les terres agricoles et de doter l'institution régionale de réels moyens pour retrouver une agriculture vivrière en Ile-de-France.

La Région Ile-de-France soutient par cette action la transmission reprise des exploitations agricoles. Ce soutien régional permet d'éviter que de nombreuses exploitations soient aujourd'hui perdues par manque de repreneurs. Il s'agit par cette action de doter la Région de marges de manœuvres nécessaires en CP.

Mounir Satouri

